

BUDGET 2022 : Présentation synthétique

CCAS – Commune du PALAIS SUR VIENNE

Contexte : Le CCAS de la commune du PALAIS SUR VIENNE dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe pour la fourniture des repas à domicile.

Outre la fourniture des repas à domicile, ses rôles sont multiples :

- Tout d'abord, Le CCAS du PALAIS traite les demandes d'aide sociale légale notamment dans le cadre de la constitution de dossier de demande d'aide sociale à destination des personnes âgées (Hébergement en établissement, aide-ménagère ou encore frais de repas) et des personnes handicapées (allocations compensatrices, aide-ménagère, établissement ou encore frais de repas).
- Ensuite, le CCAS attribue une aide alimentaire sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé sur la base de dossiers de demande constitués par l'assistante sociale du secteur.
- En outre, le CCAS accorde des aides financières pour aider les familles à payer des factures qu'ils n'ont pas les moyens d'honorer telles que des factures d'électricité, d'eau et assainissement ou encore de frais de services périscolaires...il participe également à de l'aide au permis de conduire, à l'achat de livres pour les CP.
- Enfin, le CCAS offre en fin d'année pour les personnes âgées de plus de 70 ans au choix un repas animé ou un colis, des colis étant également offerts à certaines catégories de personnes en difficultés et aux résidents de l'EHPAD situé sur la commune.

Le budget primitif du CCAS 2022 s'élève à 109 892€ réparti comme suit entre les 2 sections :

Fonctionnement : 72 594 €

Investissement : 37 298 €

FONCTIONNEMENT

Quelles dépenses ?	BP 2022
Charges de personnel	301 €
Charges à caractère général	23 325 €
Autres charges de gestion courante	47 600 €
Charges Exceptionnelles	- €
Opérations d'ordre	368 €
Dépenses imprévues	1 000 €
TOTAL	72 594 €

Les dépenses sont constituées essentiellement par les aides alimentaires et les aides exceptionnelles à hauteur de 47 600€, le reste des dépenses étant principalement liées aux activités de fin d'année (Repas des aînés et colis) ainsi qu'à la location d'un véhicule



PERSONNEL :

Les frais de personnel correspondent pour l'essentiel à la rémunération d'un intermittent du spectacle à l'occasion du repas des aînés

Les ressources du budget CCAS résultent quasi exclusivement de la subvention de 47 000 € allouée par le budget principal de la commune du PALAIS SUR VIENNE et du report de l'excédent de l'année n+1 s'élevant à 17 244€ pour 2021,

Quelles recettes ?	BP 2022
Produits et services	1 500 €
Dotations, subventions	47 550 €
Autres produits de gestion courantes	300 €
Produits exceptionnels	6 000 €
Excédent de fonctionnement reporté	17 244 €
TOTAL	72 594 €

INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées par la reprise de l'excédent 2021 de 36 929,81€ et par l'amortissements d'immobilisations pour 368,19€. En dépenses, est inscrite la somme de 37 298€ couvrant des travaux pour les jardins familiaux et l'acquisition éventuelle de matériels équilibrant ainsi le budget en recettes dépenses et équilibrant à hauteur de 37 298 €.